

LE QUOTIDIEN

de Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS — Trois mois 3 fr. 50 Six mois 6 fr. 50 Un an 12 fr. 50

Autres départements — Trois mois 4 fr. 50 Six mois 7 fr. 50 Un an 13 fr. 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desarmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

CES BONS PATRONS !

Il y a un mois, jour pour jour, que nous reproduisons ici, d'après *l'Œuvre*, un magistral discours de Jules Jusse, à la Chambre, relativement à l'inspection du Travail.

Avec faits à l'appui — (M. Eugène Molle s'en souvient certainement) — l'éloquent député de Roubaix constatait l'insuffisance des mesures prises, en vertu des lois de 1892 et de 1893, quant à la protection des travailleurs.

Parmi nos adversaires, les uns crient à la mauvaise foi, d'autres à l'exagération.

En bien, un rapport de la Commission supérieure du Travail qui vient d'être transmis au Président de la République, confirme pleinement les dires de Jules Jusse.

Ce rapport démontre tout d'abord que le nombre des établissements industriels ou l'on emploie les femmes et les enfants a augmenté de dix mille dans l'espace d'une année: il était de 286.000 en 1895 et il est passé à 296.000 en 1896.

Deux millions six cent mille personnes sont occupées dans ces 296.000 ateliers et la proportion des femmes et des enfants qui travaillent est passée de 10 0/0 en 1895 au lieu de 12 0/0 en 1896.

Ainsi la main d'œuvre féminine va donc s'accroissant. C'est l'ouvrier déjà exproprié de son art par la machine, maintenant exproprié de son salaire par sa femme, sa mère, sa sœur, qui le viennent concurrencer jusque à l'usine.

L'aveu nous vient des statistiques officielles, mais ce n'est pas le seul que nous ayons à enregistrer, on va le voir...

La loi défend l'emploi des enfants au-dessous de treize ans; or, soit-on combien de contraventions ont été relevées de ce chef? Quatre-cent trente-neuf, en 1896, contre 201 en 1895 et 271 en 1894!

En ce qui concerne la prolongation illégale de la durée du travail, la commission supérieure constate qu'il y a eu 5.275 procès-verbaux en 1896, contre 3.877 en 1895!

Et qu'on le remarque bien, ces chiffres doivent être de beaucoup au-dessous de la réalité étant données les conditions défavorables dans lesquelles fonctionne encore l'inspection du travail.

Il nous permettrait cependant de faire ressortir combien sont faibles ces chiffres contre le régime capitaliste ou tout n'est que bas intérêt.

On nous parlera pourtant encore des «bons patrons». On nous vantera les vertus et les mérites de ces hommes qui occupent d'aussi milliers d'ouvriers. On leur tressera des couronnes. On les glorifiera à l'égal des plus grands bienfaiteurs de l'humanité!

Humains, ces gens-là? Allons donc! Ce sont des contrebandiers, des trafiquants de chair blanche, dont l'horizon social est borné par une pièce de cent sous!

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

MOUSIEU BARTHOU N'EST PAS CONTENT
Paris, 13 décembre.

Le ministre de l'intérieur a communiqué hier soir, à la dernière heure, deux informations à l'agence Havas.

La première annonce que M. Chateaux, candidat radical à la députation dans l'arrondissement de Bonnaville, est élu à une immense majorité contre son concurrent ministériel, M. Morel-Fredel.

La seconde nous fait savoir que M. Albert, sous-préfet de Bonnaville, est mis en disponibilité.

Un joli coup double! Le sous-préfet s'en va avec le candidat officiel.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il y a entre ces deux nouvelles une coïncidence voulue.

La candidature ministérielle est battue; le sous-préfet, qui devait assurer le succès du candidat ministériel, est révoqué.

Tout ça, ça veut dire que M. Barthou n'est pas content. Et quand M. Barthou n'est pas content, il fait cliquer les portes.

LE PROCÈS ANTON ET LE PANAMA
Paris, 13 décembre.

Les témoins à décharge dans le second procès du Panama seront beaucoup moins nombreux qu'on ne l'avait cru.

A la requête de M. Hasteau seront cités: M. Viger, ancien ministre; M. le sénateur Béranger et M. Labour, ancien attaché au ministère de la justice.

Quant à Anton, il n'a, jusqu'ici, pris aucune détermination au sujet des témoins qu'il fera citer — s'il en fait citer. Ce ne sera qu'après avoir conféré avec M. Demange, son avocat, qu'il prendra une décision.

Restent les témoins que les parties civiles — encore venues — pourront appeler à la barre. Quelles seront ces parties civiles? et quels seront ces témoins? Mystère.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
Paris, 13 décembre.

Contrairement à certaines informations, il est exact que le gouvernement se soit occupé dans le dernier Conseil des ministres de la question du gouverneur de la banque de France.

LE PRINCE GAMBELLE ET L'ARMÉE
Paris, 13 décembre.

Nous avons parlé déjà du manifeste ridicule du prince Gambelle au colonel de Paraveau, au sujet de l'affaire Dreyfus. Un groupe d'officiers et sous-officiers a répondu au manifeste du prince par une «lettre ouverte». Nous en extrayons le passage suivant:

«Comment pouvez-vous pousser l'audace jusqu'à venir infliger une pareille injure à l'armée et à la crainte capable de prêter la moindre attention à vos déclarations vides et grotesques.»

«Comment avez-vous pu supposer un seul instant qu'il s'en trouverait un seul parmi nous capable d'oublier sa dignité jusqu'au point de piécaquer, selon vos intentions, vos stupides divagations?»

«Nous ne pouvons avoir aucune estime pour le prétendant qui met à profit une scandaleuse affaire et tente d'agiter l'armée dont jamais l'honneur n'a été atteint.»

«Soyez persuadé que si, un jour, il se trouvait quelque un d'assez hardi pour tenter de tenir en l'air ce lâche, la France entière se jette, ce ne serait pas à votre concours que l'armée ferait appel.»

Nous ne pouvons qu'approuver ces déclarations patriotiques et républicaines de ces braves officiers qui ont relevé comme il convenait, les impertinences de Philippe d'Orléans.

DISCOURS DE M. GABLET A TROYES
Troyes, 13 décembre.

M. Gablet est venu hier insérer, avec MM. Béchemin, Dutreix et Charonnet, députés, le cercle radical de l'Aube.

Un banquet de cent quinze couverts a été donné à l'occasion de ce banquet. M. Gablet a prononcé un discours très applaudi.

ACCIDENT DANS UN VELODROME ALGÉRIEN
Alger, 13 décembre.

Un accident s'est produit au vélodrome de Mustapha pendant les courses vélocipédiques.

Les entraîneurs et les coureurs étaient lancés quand une machine dérapa entraînant dans sa chute tous les cyclistes qui la suivaient; le coureur anglais Brown, atteint assez gravement à la tête, a reçu des contusions qui ne mettent pas en jeu son danger. Quelques autres coureurs ont été légèrement blessés.

GARÇON DE RECETTES VOLÉ A MARSILLE
Marseille, 13 décembre.

Samedi, un garçon de recettes de la banque Parité chargé d'effectuer un versement de cent mille francs au Comptoir d'épargne, constata que quatre liasses de billets de 10,000 fr. soit 40,000 fr., lui manquaient. On ignore comment ce vol a été commis.

ETRANGER

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE
Rome, 13 décembre.

Le désaccord entre MM. di Rudini et Zanardelli a été provoqué par la question du sous-secrétaire de l'intérieur.

Lorsque la distribution des portefeuilles paraissait terminée, M. Zanardelli mit pour condition que le sous-secrétaire de l'intérieur fut confié à M. Bonardi, le bras droit du président de la Chambre; or, il se considéra comme délié de tout engagement.

La proposition ne fut pas acceptée par M. di Rudini, qui convauqua alors le conseil des ministres et proposa à ses collègues de conserver leurs portefeuilles en remplaçant le général Pelloux par le général San Marzano et M. Pinelli par M. Favarelli. Mais M. Guicciardi dit «oui», et M. di Rudini se rendit auprès du roi pour annoncer qu'il renonçait à la formation du cabinet.

D'après le *Messenger*, c'est par suite de l'attitude hostile de MM. Giolitti et Cavallotti que M. Zanardelli a rompu les pourparlers avec M. di Rudini; le *Messenger* se demande comment possible la constitution d'un cabinet Visconti-Venosta-Bris.

LA CANDIDATURE D'AMILCARE CIPRIANI
Rome, 13 décembre.

Le comité électoral républicain socialiste de Forlì a décidé, par acclamation de présenter de nouveau la candidature d'Amilcare Cipriani, afin de protester contre la décision de la Chambre qui a annulé son élection, sur l'ordre du ministre Rudini. Le succès est certain.

EXPERIENCES DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL
Londres, 13 décembre.

On envoie de Douvres d'importants détails sur les expériences de télégraphie sans fil. Elles sont effectuées quotidiennement sous la direction de l'ingénieur en chef de post-office, venu exprès de Londres. Il paraît établi que les communications ne sont pratiquées que jusqu'à une distance de trois à quatre kilomètres. Plus loin elles deviennent difficiles, même dans les circonstances atmosphériques les plus favorables.

ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA CHINE
Berlin, 13 décembre.

On dit que conformément à de nouvelles dispositions qui ont été prises, le *Deutschland* et le *Giann* partiront dans le prochain pour l'extrême-Orient en passant par le canal de la mer Baltique à la mer du Nord.

ENCORE LE BLÉ CHER

Le parti agrarien français a été fort onnyé de la campagne menée par les socialistes contre les agissements du gouvernement devant la hausse des blés et de la farine. Les disettes sont les temps de moissons des grands propriétaires et il faut vraiment avoir l'âme bien noire pour les empêcher d'en profiter.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

Les journaux protectionnistes nous ont donc déclaré la guerre; comme ils n'avaient aucune bonne raison à nous opposer, ils se sont mis à nous injurier, ce qui est la ressource des gens qui n'ont rien d'autre à nous offrir.

cher que le cours des marchés Anglais et Belges; mais il s'agit de savoir ce qui va se produire chez nous lorsque nos réserves vont toucher à leur fin et qu'il va falloir nous procurer les 23 ou 24 millions d'hectolitres qui nous manquent.

Si les autres pays déficitaires ont achetés alors les 131,950,000 hectolitres disponibles dans les pays exportateurs, on trouverons nous ce qui est nécessaire pour attendre la récolte de 1898? N'est-ce pas nous qui allons nous servir le ventre cette année?

Grâce à la politique du parti agrarien, maître des pouvoirs publics, lequel a tout sacrifié à ses intérêts, le problème est devenu autrement inquiétant qu'aux mois de septembre et octobre derniers. Que répondra M. Méline si nous nous trouvons tout à coup face à face avec la hideuse famine et si on lui en attribue toute la responsabilité? Nous apprendra-t-il qu'il a fait acheter en sous-mains les blés étrangers des «saisirs» à l'approvisionnement du pays? ou se contentera-t-il de livrer les boulangers en pâture à l'indignation populaire?

Il faut vraiment que la situation soit préoccupante pour que l'économiste français se rive qu'on peut expliquer la prudence des importateurs par la certitude de la hausse et par suite, par celle d'un abaissement de droit; qui serait tout au dément des marchands dédouanés ou même tout simplement entrées avant cet abaissement il se crée là une sorte de dilemme qui menace d'avoir des conséquences inquiétantes pour l'approvisionnement de notre marché, et nous risquons tout simplement, pour éviter des prix élevés, d'avoir à en subir qui seront encore supérieurs, étant aujourd'hui admis que les stocks disponibles ou prévus dans le monde entier sont insuffisants.

Il est vrai que le commerce est toujours nous assure avec imperturbabilité qu'il n'y a pas à craindre «la famine», à laquelle voudrait bien nous faire croire les Américains, pour nous vendre le plus cher possible l'excédent des exportations provenant de leur excellente récolte.

Certes, nous ne demandons qu'à nous en laisser persuader, mais nous devons cependant constater que les autres nations déficitaires ont pu s'approvisionner depuis la dernière récolte à des prix sensiblement égaux à ceux qui ont été pratiqués ces dernières années, ce que la France n'a point fait pour permettre à ses Landiords de vendre leur blé à fr. 7.10 environ plus cher que le cours moyen des marchés européens voisins. Si la politique des agrariens aboutit à des prix de famine, ils auront assumé devant le pays une terrible responsabilité. L'alliance franco-russe ne nous a point empêchés d'acquiescer à ce qui aurait grand tort de croire que nous serions aussi endurants devant celle-ci que nos frères les moujiks.

Ch. BRUNELLIERE.

DROLE DE JUSTICE !
Paris, 13 décembre.

Je ne cesserais pas de le répéter, si la société veut qu'on soit honnête, quelle commission par donner l'exemple, et tout d'abord, chaque jour nous apporte une preuve nouvelle de l'improbable chronique, inventée de l'administration de toutes catégories et de tous de-rés.

Peut-être n'avez-vous pas assez remarqué une toute petite affaire perdue dans un coin des compléments judiciaires. Rien de plus simple: un détecteur est rayé des listes. Il s'enquiert il apprend qu'on l'accuse d'avoir fait faillite. C'est faux. Il proteste par voie d'affiche. Le maire — qui a commis la faute — ne veut pas en avoir le démenti et fait appeler à son tour une autre affiche qui confirme l'accusation portée. Bafala lumière se fait et la calomnie demande une réparation.

L'honnêteté élémentaire — celle des simples roturiers que nous sommes — n'y va pas par trente-six chemins. Erreur commise, préjudice causé, compensation due. Le code, très carré, dit: — Chacun doit réparation du préjudice qu'il a causé.

— Ici, il n'y a aucun doute: on peut s'exécuter, plier les circonstances atténuantes, essayer d'obtenir le déistement du plaignant.

Mais c'est l'administration, c'est l'Etat, c'est la société qui a commis la faute.

Alors, au mépris des règles les plus élémentaires de la probité, nous voyons celui — celui qui représente direct de l'autorité sociale — s'écarter, par des arguties, de se soustraire à leur responsabilité. Il n'y a plus qu'un désir, laisser le plaignant, l'entraîner en des actions judiciaires et multiples qui coûtent beaucoup d'argent, en un mot, par chantage, se tirer de là les grégus nettes.

Le préfet prétend que le maire a agi de par son autorité administrative; et pour cela, il n'est pas justiciable des tribunaux ordinaires. Il faudra s'adresser à une juridiction supérieure, recourir au Conseil d'Etat.

Vous voyez d'ici ce qui arriverait si le plaignant était un pauvre homme aux

minces ressources. Il en resterait avec sa calotte sur le dos, devant le parole d'évangile pour nombre d'imbéciles et de malveillants.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

Il paraît que les tribunaux ont écarté la prétention du préfet: elle n'en a pas moins été formulée, et c'est là le caractère républicain de la loi.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 13 décembre.

Les colloques sont peu animés. La Chambre va reprendre la discussion du budget des travaux publics. Il est toujours question, pour hâter le vote du budget, de la proposition tendant à ce que la Chambre tienne séance tous les jours.

Les marchés fictifs
La commission des marchés fictifs a entendu une délégation de manufacturiers lainiers de Roubaix.

Dans une de ses prochaines séances, elle entendra le président du conseil.

A la Commission du Panama
Le début de la séance de la commission du Panama a été marqué par un long et vif incident à propos de la publication par la *Libre Parole* et la *Lanterne* du rapport Rouanet.

MM. Flichon et Labarthe ont protesté contre la publication de ce rapport.

M. Henri Blanc a demandé qu'une enquête fût faite sur l'indiscrétion commise. Cette proposition est repoussée par 12 voix contre 11.